

FICHE DE PRE-RESERVATION N°2
POUR LES 9 LOTS A PRIX ABORDABLES AVEC UNE CLAUSE ANTI-SPECULATIVE

Commune de SAINTE-HELENE : « Lotissement communal : « le Domaine du Koadig »



En orange, les 9 LOTS à prix abordables avec une clause anti-spéculative (lots 5, 6, 7, 8, 19, 20, 21, 22 et 23).

Avertissement (Protection des données personnelles) :

Les informations recueillies par la commune de Sainte-Hélène sont collectées dans le cadre de l'attribution de terrains communaux après validation des candidatures. La complétion du dossier dans un cadre précontractuel est obligatoire, sans quoi votre candidature ne sera pas retenue. Ces informations seront conservées 10 ans si le dossier est retenu. Le destinataire est le Maire ainsi que la Commission et le mandataire. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, et de limitation en adressant votre demande au Maire. Vous pouvez également recourir à la CNIL par la suite si les réponses précédentes ne sont pas suffisantes.

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement la présente fiche de pré-réservation. Cette fiche est à adresser à la mairie pour le 31 mars 2023-17H00 au plus tard.

1/ Le règlement d'attribution des lots

Le règlement d'attribution des lots validé par le Conseil Municipal du 06 février 2023 est joint au dossier de candidature

Rappel des finalités de la clause anti-spéculative

La démarche de la commune est, tout d'abord, préventive.

La municipalité entend éviter que les efforts conséquents qu'elle réalise pour faciliter l'accès à la propriété de certains ménages soient détournés dans une finalité spéculative. Celle-ci pourrait notamment résulter d'une revente à court terme, avant ou après construction, au profit de personnes à la recherche d'une résidence secondaire ou ne répondant pas aux objectifs assignés à la création du lotissement communal. Le risque d'une telle dérive spéculative n'est pas à écarter compte-tenu de la pression foncière existante dans la commune. Il doit d'autant plus être pris en considération que les prix de vente envisagés sont largement inférieurs au marché libre et sont donc susceptibles de favoriser une certaine convoitise.

Cette démarche répond à une volonté légitime de faire en sorte que les efforts réalisés par la collectivité ne servent pas uniquement à la satisfaction d'intérêts purement privés.

Afin d'assurer le respect de ces objectifs, la municipalité souhaite appliquer des clauses anti-spéculatives dans le règlement du lotissement communal « Le Domaine du Koadig » pour les 9 lots proposés à prix abordables

Merci de bien vouloir lire et compléter soigneusement le présent formulaire

2/ Données personnelles nécessaires au traitement de la candidature

Identité

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date & lieu de naissance

Le

À

Emploi :

Lieu :

Identité

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date & lieu de naissance

Le

À

Emploi :

Lieu :

Situation familiale :

Célibataire / union libre

Mariés

Pascés (*date et lieu*) :

Séparé(e)

Divorcé(e)

Veuf / veuve

Situation familiale :

Célibataire / union libre

Mariés

Pascés (*date et lieu*) :

Séparé(e)

Divorcé(e)

Veuf / veuve

Contact

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse email :

Contact

Adresse actuelle :

Code postal : Ville :

N° de téléphone :

Adresse email :

Composition familiale :

Nombre d'enfants :

Composition familiale :

Nombre d'enfants :

Répartition par âge des enfants : (nombre d'enfants à indiquer)

- A naître/moins de 3 ans/Ecole maternelle :
- Ecole primaire :
- Collège/lycée/+18 ans : ...

Répartition par âge des enfants : (nombre d'enfants à indiquer)

- A naître/moins de 3 ans/Ecole maternelle :
- Ecole primaire :
- Collège/lycée/+18 ans :

Primo-accédants :

- Candidat n'ayant jamais été propriétaire de sa résidence principale
- Candidat n'étant plus propriétaire de sa résidence principale depuis au moins deux ans

Primo-accédants :

- Candidat n'ayant jamais été propriétaire de sa résidence principale
- Candidat n'étant plus propriétaire de sa résidence principale depuis au moins deux ans

Lien avec la commune

- Candidature d'une personne seule (ou d'un couple) résidant depuis au moins deux ans sur la commune (1) (3)
- Candidature d'une personne seule ou d'un couple dont l'un au moins des conjoints est en lien intergénérationnel avec un ou des habitants de la commune. (2) (3)

(1) *Les durées sont calculées à compter de la date de dépôt de la candidature. Pour les couples, chaque condition exigée doit être respectée par au moins l'un des conjoints.*

(2) *On entend par lien intergénérationnel, enfant, parents, grands-parents.*

(3) *Ces critères ne sont pas cumulatifs*

3/ Choix des lots

Numéro de lot souhaité :

(3 lots maximum parmi les 9 lots)

Choix n°1 : Lot

Choix n°2 : Lot

Choix n°3 : Lot

:

4/ Intervention du mandataire

Le prestataire missionné par la commune contactera chaque candidat acquéreur et lui adressera le dossier de candidature complet.

Le candidat acquéreur disposera alors d'un délai de 6 semaines pour transmettre au prestataire son dossier complet.

Chaque candidat pourra formuler 3 vœux de lots.

Le dossier de candidature sera constitué des éléments suivants, dûment remplis et signés :

- Un courrier motivant la candidature
- Le formulaire « Candidature d'acquisition » complété

- L'engagement de respect du règlement du lotissement
- L'engagement de respect du règlement d'attribution, les clauses anti spéculatives et l'attestation de véracité des informations transmises

Les candidats reconnaissent avoir pris connaissance du règlement d'attribution des lots joint au dossier d'inscription.

Fait à SAINTE-HELENE,

Le

Nom et prénom :

Signature

Nom et prénom :

Signature